

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Malzéville

Nombre de conseillers en exercice	10
de présents	7
de votants	8

OBJET

2026-04

*Convention élagage avec la
Com.Com*

Convocation établie le 10/02/2026
Transmise à
la Préfecture le 02/03/2026

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Étaient présents :

Arnaud MELINE, Valérie LHUILLIER, Fabrice WIEGERT, Guy FURDIN, Dominique MATHEY, Paulette CLEMENT, Philippe PIERRAT.

Était absent excusé :

Olivier KUBLER donne pouvoir à Dominique MATHEY.

Étaient absents non excusés : David RICHARD, Gilles JONCHERAY.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le service insertion de la communauté de communes propose cette année encore la mise en place d'une convention tonte qui débutera début avril.

Le tarif de la tonte est fixé à 15,50€/heure et par personne intervenant sur site et pour les travaux nécessitant l'utilisation d'une épareuse, le tarif est fixé à 28,50€/heure. (Délibération du 23/03/2023).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la signature de la convention pour l'année 2026.

Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 19 février 2026
Le Maire, Dominique MATHEY

